



RECHERCHES ET COMMUNICATIONS

Le Conseil canadien des ingénieurs (CCI) et ses membres cherchent à accélérer le processus d'obtention de permis et d'emploi pour les personnes formées en génie à l'étranger, c'est-à-dire les immigrants qui ont fait leurs études en génie dans un autre pays que le Canada. Pour ce faire, le CCI a mis sur pied un projet appelé *De la considération à l'intégration*.

Le problème

- La difficulté qu'éprouvent les personnes formées en génie à l'étranger à obtenir leur permis d'ingénieur et à décrocher un emploi est un problème que la profession d'ingénieur prend très au sérieux.
- La profession a reconnu que certains des obstacles auxquels font face les personnes formées en génie à l'étranger découlent de renseignements inexacts, de barrières linguistiques et de différences culturelles.

Recommandations en matière de recherches et de communications

- Lancé en janvier 2003, *De la considération à l'intégration* est un projet à trois étapes.
- Un comité directeur fortement représentatif, après avoir consulté plus de 200 personnes et des douzaines d'intervenants variés, a présenté 17 recommandations au conseil d'administration du CCI au cours de son assemblée générale annuelle de mai 2004 ; elles ont été adoptées.
- Les recommandations en matière de recherches et de communications sont les suivantes :
 - Faire un suivi auprès de tous les requérants, y compris les personnes formées en génie à l'étranger, dans l'ensemble du système d'attribution de permis ;

- Effectuer des recherches en vue de déterminer pourquoi si peu de personnes formées en génie à l'étranger font une demande de permis d'ingénieur ;
- Entreprendre une étude sur le marché du travail dans le domaine du génie afin de recueillir de l'information actuelle et continue sur le marché du travail ;
- Fournir de l'information exacte et cohérente au sujet de la profession d'ingénieur, du processus d'attribution de permis, de la situation de l'emploi et des organismes de soutien des personnes formées en génie à l'étranger, avant et après leur arrivée au Canada ;
- Fournir sur Internet un guichet unique d'information sur le génie à l'intention des personnes formées en génie à l'étranger. Pour ce faire, utiliser le portail « Se rendre au Canada », qui renfermerait des liens vers les sites des organismes de réglementation provinciaux et territoriaux ;
- Définir et instaurer des relations efficaces entre les organismes d'aide aux immigrants et les organismes de réglementation de manière à améliorer les communications et les échanges d'information ;
- Rendre l'information accessible aux personnes formées en génie à l'étranger par le biais de l'organisme de réglementation d'une façon simple, opportune, personnalisée et facile d'accès.

Le CCI et ses membres viennent tout juste de terminer un processus de consultation auprès d'organismes d'aide aux immigrants et de réglementation provinciaux et territoriaux afin de déterminer les progrès réalisés à l'égard de chacune des recommandations. La mise en œuvre débutera en 2005.



CONSEIL CANADIEN DES INGÉNIEURS
CANADIAN COUNCIL OF PROFESSIONAL ENGINEERS

Canada

Ce projet est financé par le Gouvernement du Canada par l'entremise du Programme reconnaissance des titres de compétence étrangers.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
Robyn Osgood, gestionnaire du projet • (613) 237-7400 poste 25 • robyn@blueprintpr.ca